

# **PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**

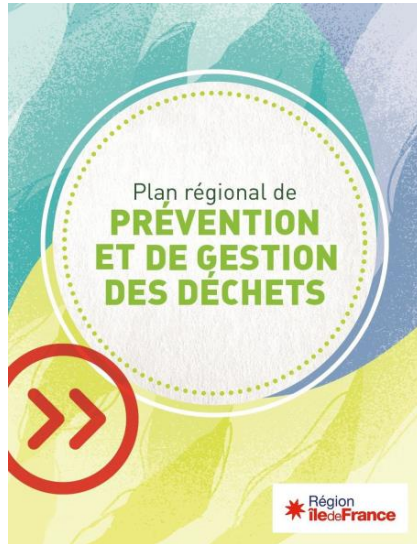
Hélène COLOMBINI  
Service économie circulaire et déchets

Mardi 29 juin 2021



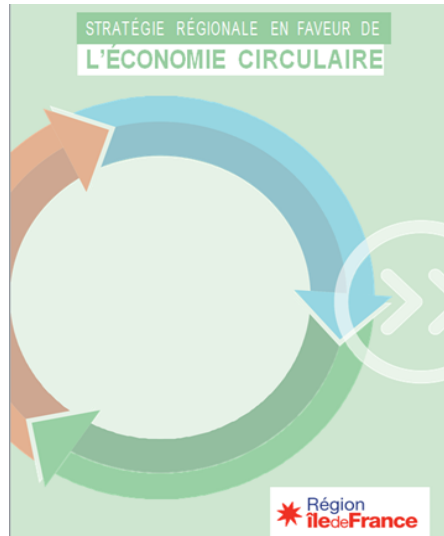
# Economie circulaire et déchets : le contexte francilien

## LE PRPGD OU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS



Document de  
planification :  
objectifs et  
préconisations à 2025  
et 2031

## LA SREC OU STRATÉGIE RÉGIONALE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Stratégie régionale : 3  
axes, 10 leviers, 47  
actions et 6  
engagements

## LA COP DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE 2020



ACTE II DU PLAN DE RELANCE POUR  
A RECONSTRUCTION ÉCOLOGIQUE  
DE L'ÎLE-DE-FRANCE

192 propositions pour  
une région « ZEN »,  
« ZAN » et circulaire

## LE CONTENU DU PRPGD

### Chapitre I

#### Cadre d'élaboration et vision régionale

Rappels réglementaires et synthèse des objectifs et de la planification à 2025 et 2031

### Chapitre II

#### Planification des flux stratégiques de déchets

Lutte contre les dépôts sauvages, **déchets ménagers et assimilés**, déchets des activités économiques, déchets organiques, déchets de chantiers, déchet dangereux, filières REP, déchets de situations exceptionnelles

### Chapitre III

#### Analyse et prospective du parc d'installations de gestion des déchets

Collecte, transit, tri, filières de valorisation et d'élimination des déchets

### Chapitre IV

#### Plan d'action en faveur de l'économie circulaire

### Rapport environnemental

<https://www.iledefrance.fr/PRPGD>

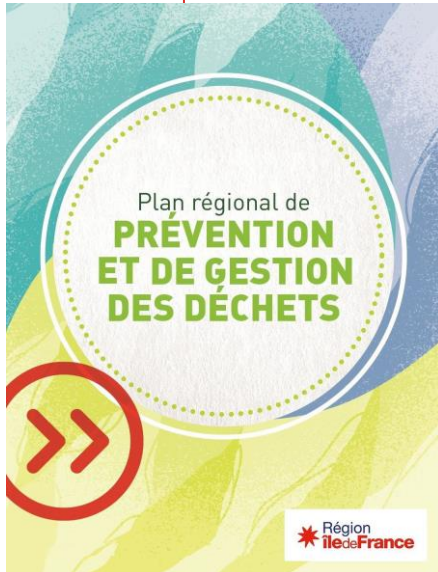
**1<sup>er</sup> rapport de suivi en cours de finalisation avec la mise à jour des principaux indicateurs du PRPGD**



### 9 GRANDES ORIENTATIONS

1. Lutter contre les **dépôts sauvages** et les **mauvaises pratiques**
2. Assurer la **transition vers l'économie circulaire**
3. Mobilisation générale pour **réduire nos déchets**
4. Mettre le cap sur le « **zéro déchet valorisable enfoui** »
5. Relever le **défi du tri et du recyclage matière et organique**
6. Optimiser la **valorisation énergétique**
7. Mettre **l'économie circulaire au cœur des chantiers**
8. Réduire la **nocivité des déchets dangereux** et mieux capter les déchets dangereux diffus
9. Prévenir et gérer les **déchets issus de situations exceptionnelles**

9 grandes orientations liées les unes aux autres, faisant la cohérence du PRPGD



# Priorité à la réduction des DMA

## OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD

### OBJECTIFS DE REDUCTION DES DMA :

- 10 % en 2025 par rapport à 2010
- >10% en 2031 par rapport à 2010

Valeurs cible (475 kg/hab.an en 2010) :

451 kg/hab.an en 2020

429 kg/hab.an en 2025

100 % du territoire  
francilien couvert par  
des PLPDMA d'ici à  
2020

15 % de la population  
couverte par une TI en 2025  
30 % en 2031

100 % des territoires  
engagés dans une étude de  
faisabilité de la mise en  
place d'une TI en 2025

Doubler l'offre de réemploi  
à l'horizon 2031

Favoriser le déploiement du  
compostage de proximité

Favoriser le déploiement de  
la consigne pour réemploi  
pour 2025

Réduire le gaspillage  
alimentaire de 50 % d'ici à  
2025 et de 60 % en 2031 par  
rapport à 2013



## LES MESURES PHARES DU PRPGD – CHAPITRE I – PARTIE D PLANIFICATION A 6 ET 12 ANS – 4.3 SYNTHÈSE DES PLANS D' ACTIONS : MESURES PHARES DU PRPGD



- Massifier l'offre aux Franciliens pour tous les gestes de prévention des déchets (compostage, consigne pour réemploi, stop pub,....)
- Prioriser la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage de proximité, le réemploi, et déployer la consigne pour réemploi et l'autocollant stop pub
- Lancer des appels à projets innovants pour agir sur les changements de comportement / actes de consommation (recours aux techniques de la psychologie comportementale, développement des nudges)
- Intégrer une rémunération sur performances de réduction des quantités de déchets dans les appels d'offres des marchés de collecte des collectivités
- Mobiliser la commande publique pour intégrer la réduction des quantités de déchets

# Valorisation matière et organique des DMA

## OBJECTIFS RÉGIONAUX DU PRPGD



### OBJECTIFS DE VALORISATION DES DMA (35% en 2015) :

48 % en 2025

51 % en 2031

Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphiques pour atteindre 41,74 kg/hab en 2025 et 44 kg/hab en 2031 (35 kg/hab en 2015)

Généralisation du tri des emballages plastiques ménagers à l'horizon 2022 : 100% des franciliens en extension des consignes de tri

Déploiement de l'harmonisation des consignes et des codes couleurs des contenants d'ici le 31 décembre 2022 (verre et emballages)

Généralisation du tri à la source des déchets organiques en 2025 sans obligation de moyen

*Loi AGEC du 10 février 2020 : au plus tard le 31 décembre 2023*

## Valorisation matière et organique des DMA

### LES MESURES PHARES DU PRPGD – CHAPITRE I – PARTIE D PLANIFICATION A 6 ET 12 ANS – 4.3 SYNTHÈSE DES PLANS D’ACTIONS : MESURES PHARES DU PRPGD

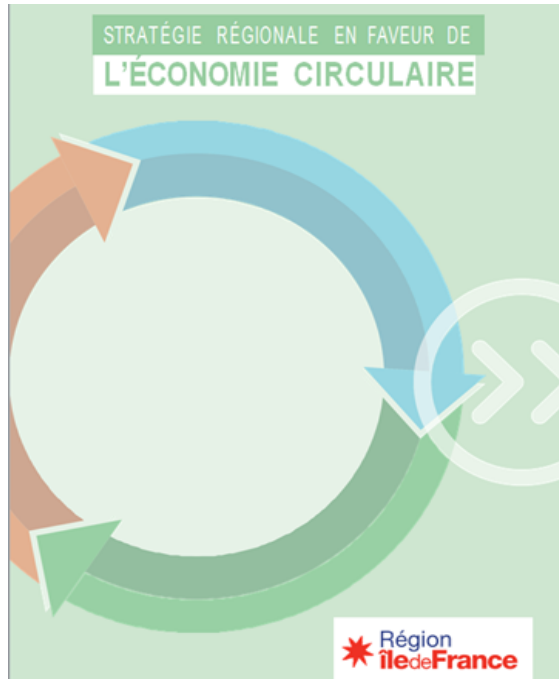


- Rendre accessible le tri à l’ensemble des Franciliens, à domicile et hors domicile
- Intéresser la rémunération des opérateurs de collecte à l’atteinte d’objectifs de performance de collecte sélective
- Lancer des appels à projets innovants, notamment en milieu urbain dense
- Faire évoluer et harmoniser la sémantique et communiquer régulièrement
- Créer des déchèteries publiques
- Amélioration de l’articulation et de l’organisation de la collecte et du traitement (schémas opérationnels de coordination, avec expérimentation sur 3 territoires)

Septembre 2021 : webinaire ADEME/Région sur l’optimisation du SPGD



# La Stratégie Régionale en faveur de l'Économie Circulaire (SREC) adoptée en septembre 2020



**3 axes, 10 leviers, 47 actions et 6 engagements => 7 objectifs**

**Un des objectifs de la SREC :** engager 100% des territoires franciliens dans l'économie circulaire => **collectivités collecte/traitement des DMA**  
**Cadre d'engagement "territoire francilien circulaire"**

**Levier 1 – mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources**

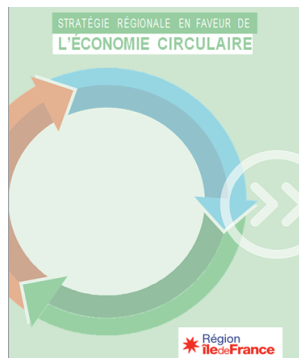
Action 1.1 : lancer un AMI « territoires franciliens circulaires »

Action 1.2 : déployer le référentiel « économie circulaire » de l'ADEME

Action 1.3 : créer et animer une communauté des territoires engagés dans l'économie circulaire

<https://www.iledefrance.fr/economie-circulaire-la-strategie-regionale-2020-2030>

# SREC : le levier 3 – passer de la gestion des déchets à une économie des ressources



**Lancement en  
juillet 2021**

**Pilotes :** ADEME et  
Région

**Partenaires :**  
DRIEAT, Banque des  
Territoires et  
SYCTOM

## **Action 3.2 : lancer un appel à manifestation d'intérêt « innover pour réduire, réparer, réemployer et recycler » ou AMI 4R**

- ⇒ Projets innovants / secteurs insuffisamment investis (culture, tourisme, sport...)
- ⇒ Filières à fort potentiel de production de déchets telles que : éléments d'ameublements, emballages, électroménagers et informatiques, biodéchets, textile...

### **👉 Volet 1: Eliminer les emballages jetables en Île-de-France**

- Réutilisation et réemploi des emballages, consigne pour réemploi
- Vente en vrac
- Promotion et usage de l'eau du robinet

### **👉 Volet 2: Lutter contre le gaspillage alimentaire et renforcer la gestion de proximité des biodéchets**

- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Tri à la source et valorisation des biodéchets

### **👉 Volet 3 : Assurer la continuité du geste de tri hors foyers**

### **👉 Volet 4: Accélérer une consommation et une production circulaire**

- Réparation et réemploi

<https://www.iledefrance.fr/economie-circulaire-la-strategie-regionale-2020-2030>



**192 mesures, dont :**

**Mesure 103 :** réemploi, réparation, allongement de la durée de vie

**Mesure 109 :** favoriser le vrac

**Mesure 111 :** développer la consigne pour réemploi (verre)

**Mesure 112 :** éliminer les emballages plastiques en 2030

**Mesure 125 :** développer le compostage collectif de proximité

# Le règlement d'intervention « zéro déchet et économie circulaire »

## Projets permettant de réduire et de valoriser les déchets :

- Agir pour le « zéro déchet » et lutter contre les gaspillages
- Développer le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Mettre l'économie circulaire au cœur de l'aménagement et des chantiers
- Développer l'économie circulaire et innover
- Relever le défi du tri et du recyclage matière et organique

**Bénéficiaires** : associations, collectivités, entreprises... (toutes personnes morales)

## Taux et plafonds d'aide :

- Etudes de faisabilité ou pré-opérationnelles : Taux d'aide de 50% maximum des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 100 000 € ;
- Autres investissements nécessaires au projet : Taux d'aide de 35% maximum des dépenses éligibles avec un plafond d'aide de 250 000 €.

**Cadre d'engagement « territoire francilien circulaire »** pour les collectivités avec une majoration de 10% du taux de subvention et un relèvement de 50 000 € maximum des plafonds des aides régionales en investissement, durée de 3 à 5 ans (déclinaison des objectifs du PRPGD )

## Interlocuteurs territoriaux

### **Anne-Sophie de KERANGAL, Cheffe de service**

anne-sophie.de-kerangal@iledefrance.fr

01.53.85.71.45 / 06.08.08.89.72

### **Chargés de mission :**

#### **- Laurent CATRICE (78)**

laurent.catrice@iledefrance.fr / 01.53.85.78.17

#### **- Hélène COLOMBINI (77, 92)**

helene.colombini@iledefrance.fr / 01.53.85.56.42

#### **- Agnès NALIN (93)**

agnes.nalin@iledefrance.fr / 01.53.85.72.94

#### **- Zura BEGUIN (75)**

zura.beguin@iledefrance.fr / 01.53.85.66.87

#### **- Damien ANTOINE (94, 95)**

damien.antoine@iledefrance.fr / 01.53.85.68.11

#### **- Recrutement en cours (91)**

zerodechet@iledefrance.fr

**Service Economie  
Circulaire et Déchets**

**2 rue Simone Veil  
93 400 Saint Ouen**

[zerodechet@iledefrance.fr](mailto:zerodechet@iledefrance.fr)

**Lien smart service « mon  
réflexe zéro déchet »**

[https://monreflexezerod  
echet.smartidf.services/](https://monreflexezerodechet.smartidf.services/)

